États financiers d’

Investissements Ontario

Pour l’exercice ayant pris fin le 31 mars 2025

Investissements Ontario
250, rue Yonge, 35e étage
Toronto (Ontario) Canada
M5B 2L7

Investissements Ontario
Exercice ayant pris fin le 31 mars 2025

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers d'Investissements Ontario ci-joints ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes du secteur public et la responsabilité en incombe à la direction. La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les prévisions et les hypothèses sont fondées sur l'expérience passée, les conditions actuelles ainsi que sur diverses autres hypothèses qui sont jugées raisonnables au vu des circonstances.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers et maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer dans une mesure raisonnable la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et des méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de la vérification, des finances et de la gestion des risques (le Comité) qui est entièrement composé d'administrateurs indépendants, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers. Le Comité examine les états financiers et les présente au conseil d'administration aux fins d'approbation. Le Comité a également la responsabilité d'examiner les contrôles internes et de conseiller les administrateurs sur des questions liées à la vérification et à l'information financière.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario, nommé par le conseil d'administration, a vérifié les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, comme indiqué dans le rapport de l'auditeur indépendante. Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario a eu un libre accès au Comité pour discuter de son travail et des résultats y afférents.

Khawar Nasim
Directeur général
Le 15 juillet 2025

Alicia Yurichuk, CPA, CGA
Directrice des Finances
Le 15 juillet 2025

Office of the Auditor General of Ontario
Bureau du vérificateur général de l'Ontario

20 Dundas Street West, Suite 1530,
Toronto, Ontario, M5G 2C2

20, rue Dundas Ouest, bureau 1530,
Toronto (Ontario) M5G 2C2

416-327-2381
www.auditor.on.ca

Rapport de l'auditeur indépendant

À Investissements Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers d'Investissements Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Investissements Ontario au 31 mars 2025, ainsi que de ses résultats de son exploitation, de l'évolution des actifs financiers nets et et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante d'Investissements Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité d'Investissements Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si Investissements Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière d'Investissements Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquiers une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne d'Investissements Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité d'Investissements Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Investissements Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,

Toronto (Ontario)
Le 15 juillet 2025

Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Investissements Ontario
État de la situation financière

	31 mars 2025	31 mars 2024
Actifs financiers		
Trésorerie	3 962 911 $	537 643 $
Intérêts à recevoir	5 971	3 685
TVH et autres autres comptes débiteurs (note 3)	620 815	-
Montant à recevoir de la province de l'Ontario (note 4)	-	3 576 006
Total des actifs financiers	**4 589 697**	4 117 334
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	1 563 844	1 567 248
Montant à verser à la province de l'Ontario (note 6)	362 647	542 037
Total du passif	**1 926 491**	2 109 285
Actifs financiers nets	**2 663 206**	2 008 049
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 7)	361 924	416 369
Total des actifs non financiers	**361 924**	416 369
Excédent accumulé	**3 025 130 $**	2 424 418 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Président du Conseil d'administration

Présidente du Comité de la vérification, des finances et de la gestion des risques

Investissements Ontario
État des résultats et de l'excédent accumulé

	Budget 2025	Pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2025	31 mars 2024
Revenus			
Paiements de transfert du gouvernement (note 8)	13 910 000 $	12 501 176 $	10 814 876 $
Recouvrement de la TVH des périodes précédentes (note 3)	-	321 704	-
Intérêts et autres revenus	-	109 945	104 634
Total des revenus	13 910 000	**12 932 825**	10 919 510
Charges			
Traitements, salaires et avantages sociaux (note 9)	9 478 491 $	9 356 156 $	7 640 120 $
Services (note 10)	3 225 829	2 251 989	1 780 278
Transports et communications	428 780	336 942	326 678
Marketing	744 500	367 160	287 776
Fournitures et matériel	32 400	19 866	22 777
Total des charges	13 910 000	**12 332 113**	10 057 629
Excédent de fonctionnement	-	**600 712 $**	861 881 $
Excédent accumulé au début de l'exercice	2 424 418	2 424 418	1 562 537
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	2 424 418 $	**3 025 130 $**	2 424 418 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Investissements Ontario
État de l’évolution des actifs financiers nets

		Pour l’exercice ayant pris fin le	
	Budget 2025	31 mars 2025	31 mars 2024
Excédent de fonctionnement	$ -	**600 712 $**	861 881 $
Diminution (augmentation) des charges payées d’avance	-	54 445	(269 676)
Augmentation des actifs financiers nets	-	**655 157**	592 205
Actifs financiers nets au début de l’exercice	2 008 049	2 008 049	1 415 844
Actifs financiers nets à la fin de l’exercice	2 008 049 $	**2 663 206 $**	2 008 049 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Investissements Ontario
État des flux de trésorerie

	Pour l'exercice ayant pris fin le	
	31 mars 2025	31 mars 2024
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent de fonctionnement	600 712 $	861 881 $
Variation des éléments du fonds de roulement		
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir	(2 286 $)	1 800 $
Diminution (augmentation) du montant à recevoir par la province de l'Ontario	3 576 006	(976 006)
(Augmentation) de la TVH et d'autres comptes débiteurs	(620 815)	-
(Diminution) augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	(3 404)	728 417
Diminution du montant à payer à la province de l'Ontario	(179 390)	(387 374)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	54 445	(269 676)
Flux de trésorerie nets provenant des (utilisés pour les) activités de fonctionnement	**3 425 268 $**	(40 958 $)
Augmentation nette (diminution) de la trésorerie	**3 425 268 $**	(40 958 $)
Trésorerie au début de l'exercice	537 643	578 601
Trésorerie à la fin de l'exercice	**3 962 911 $**	537 643 $

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Nature des opérations

Investissements Ontario (la « Société ») a été créée le 8 juillet 2020 conformément au Règlement de l'Ontario 357/20 pris en application de la Loi de 1990 sur les sociétés de développement, L.R.O. chap. D.10 (Ontario). Depuis le 27 avril 2021, la Société est régie par la Loi de 2021 sur la société Investissements Ontario (la « Loi »).

Selon la Loi, les objets de la Société sont les suivants :

- obtenir du secteur privé des investissements commerciaux et de capitaux stratégiques qui appuient le développement économique, la résilience et la création d'emplois en Ontario, notamment en fournissant une aide financière et des stimulants destinés à promouvoir la compétitivité économique générale et la croissance de l'Ontario;
- mener d'autres activités compatibles avec ses objets qui sont décrites dans les politiques ou les directives émanant du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « Ministère ») ou énoncées dans un accord conclu avec le ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « Ministre »);
- recevoir des éléments d'actif ou s'en occuper, notamment les détenir, les placer ou les vendre afin de réaliser ses objets.

La Société se fonde sur une approche proactive axée sur les données pour attirer des investissements de grande valeur dans les secteurs de la technologie, des sciences de la vie et de la fabrication de pointe. Elle vise à soutenir les possibilités d'investissement en offrant des services personnalisables, y compris de l'aide financière, des mesures de soutien aux talents, des services consultatifs et des services de concierge. Alors que l'économie mondiale se transforme, la Société reste axée sur ses projets d'investissement et est évaluée en fonction de sa capacité à convertir des emplois potentiels en création d'emplois concrets et à la protection de ceux-ci. Le conseil d'administration de la Société approuve toutes les recommandations présentées au Ministre concernant les investissements du Fonds pour Investissements Ontario, qui relève du Ministère.

La Société est exonérée des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

2. Principales conventions comptables

(a) Méthode de comptabilité

Les présents états financiers ont été préparés par la direction selon les normes canadiennes comptables du secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

L'état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été présenté, car il n'y a rien à y reporter.

Les principales conventions comptables utilisées pour la préparation des présents états financiers sont résumées ci-après.

(b) Incertitude en matière d'évaluation

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des prévisions et des hypothèses qui influent sur les montants déclarés au titre des actifs et des passifs, sur la déclaration des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période de référence.

Les prévisions sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont révisées chaque année en fonction des nouveaux renseignements disponibles. De par leur nature, les prévisions sont sujettes à des incertitudes d'évaluation. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer considérablement des prévisions indiquées dans les présents états financiers.

(c) Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées dans l'exercice durant lequel les opérations ou les événements ont généré ces recettes, comme il est expliqué plus bas. Toutes les recettes sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Paiements de transfert du gouvernement

La Société reçoit des transferts liés aux dépenses de fonctionnement du Ministère en vertu d'une entente-cadre de paiement de transfert (Entente-cadre) signée le 1er décembre 2021.

La Société a établi qu'il s'agit d'un paiement de transfert non assorti de critères d'admissibilité mais assorti de stipulations. En vertu de l'Entente-cadre, la Société doit utiliser les fonds de fonctionnement affectés à chaque exercice avant la fin de l'exercice (le 31 mars). L'entente précise que tout financement excédentaire reçu du Ministère peut être remboursé ou que les futurs acomptes provisionnels peuvent être ajustés.

Les revenus de transfert sont comptabilisés lorsque le Ministère a l'autorisation de procéder au transfert, comme en témoignent une entente de paiement de transfert signée et des crédits budgétaires suffisants, sauf si et dans la mesure où il existe une obligation de restituer au Ministère les fonds de fonctionnement inutilisés.

Produits d'intérêts

Un produit d'intérêt est constaté au moment où il est généré.

Recouvrement de la TVH des périodes précédentes

En décembre 2024, la Société a été ajoutée à l'Accord de réciprocité fiscale (AFR), avec une date d'entrée en vigueur rétroactive, soit le 8 juillet 2020, date de la création de la Société. En vertu de cette inclusion à l'AFR, la Société s'est vu accorder le statut d'admissibilité lui permettant de demander et de recevoir des remboursements du gouvernement fédéral pour la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente harmonisée (TVH).

Le recouvrement de la TVH des périodes précédentes est comptabilisé lorsque la Société est devenue admissible à demander des remboursements en vertu de l'AFR pour la TPS et la TVH encourues entre le 8 juillet 2020 et le 31 mars 2024.

(d) Charges

Les charges sont déclarées selon la comptabilité de l'exercice. Elles sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées.

(e) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont des décaissements payés à l'avance pour des biens et des services qui seront utilisés ou reçus au cours d'une période comptable future. Les charges payées d'avance sont d'abord comptabilisées en tant qu'actif et amorties par imputation aux charges sur les périodes au cours desquelles la Société s'attend à en tirer avantage.

(f) Opérations entre entités

Les opérations entre entités sont des opérations effectuées entre des entités sous contrôle commun. Ces opérations sont comptabilisées à leur valeur d'échange, ce qui correspond à la valeur de la contrepartie établie et consentie par les entités apparentées.

(g) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de cet actif arrivent à expiration. La Société décomptabilise un passif financier ou une partie de celui-ci lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, annulée ou arrivée à expiration.

Tous les instruments financiers sont assignés à l'une des deux catégories d'évaluation lors de leur comptabilisation initiale : juste valeur, coût/coût amorti.

Les actifs et passifs financiers de la Société sont comptabilisés comme suit :

- La trésorerie est comptabilisée à son coût, qui se rapproche de sa juste valeur puisque l'encaisse est soumise à un risque négligeable de changement de valeur;
- les intérêts, le montant à recevoir de la province de l'Ontario, les comptes créditeurs, les charges à payer et le montant à payer à la province de l'Ontario, sont comptabilisés au coût amorti.

(h) Régimes de retraite des employés

La Société est un employeur qui participe au Régime de retraite de la fonction publique, qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées administré seulement par la province de l'Ontario. Lorsque des prestations sont offertes aux employés dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées, chaque entité participant au régime, autre que l'administrateur, est tenue de respecter les normes relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées. En conséquence, la Société comptabilise une charge égale au montant des cotisations obligatoires versées pour les services rendus par les employés au cours de la période. Les cotisations non versées sont comptabilisées comme un passif dans l'état de la situation financière.

3. TVH et autres comptes débiteurs

	2025	2024
TVH à recevoir	616 763 $	$ -
Autre	4 052	-
Total de la TVH et d'autres comptes débiteurs	620 815 $	$ -

La Société a payé la TVH sur les achats de biens et de services depuis sa création le 8 juillet 2020. En décembre 2024, la Société a été inscrite à l'AFR et a reçu l'autorisation de demander des remboursements de la TVH.

La TVH à recevoir comprend des remboursements de 295 059 $ sur les achats effectués au cours de l'exercice, et 321 704 $ sur les achats effectués au cours des périodes précédentes, qui sont également comptabilisés comme recouvrement de la TVH des périodes précédentes dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

4. Montant à recevoir de la province de l'Ontario

Le montant à recevoir de la province de l'Ontario, qui représente le montant du paiement de transfert que le Ministère doit à la Société, est équivalent à zéro (3 576 006 $ en 2024). Les montants à recevoir de la province de l'Ontario sont réglés séparément des montants à payer à la province de l'Ontario.

5. Comptes créditeurs et charges à payer

Les comptes créditeurs correspondent aux opérations commerciales habituelles auprès de fournisseurs tiers. Les charges à payer font références aux salaires, aux traitements, aux congés et autres avantages sociaux.

	2025	2024
Comptes créditeurs et autres montants à recevoir	212 397 $	500 584 $
Charges à payer	1 351 447	1 066 664
Total des comptes créditeurs et des charges à payer	1 563 844 $	1 567 248 $

6. Montant à payer à la province de l'Ontario

Au cours de l'exercice, le Ministère a facturé à la Société le coût du personnel spécialisé, des biens et des services mentionnés (voir note 11). De plus, le Ministère a facturé à la Société sa part des coûts provenant de fournisseurs de services externes.

Les variations du solde des montants dus à la province de l'Ontario au cours de l'exercice sont présentées ci-dessous.

	2025	2024
Solde au début de l'exercice	542 037 $	929 411 $
Factures reçues	469 863	442 037
Montants payés et crédits reçus	(649 253)	(829 411)
Solde à la fin de l'exercice	362 647 $	542 037 $

7. Charges payées d'avance

	2025	2024
Abonnements et licences analytiques	331 027 $	359 135 $
Autre	30 897	57 234
Total	361 924 $	416 369 $

8. Entente de financement du Ministère

Une entente de projet de financement de base conformément à l'Entente-cadre a été signée le 1er décembre 2021 et amendée le 1er janvier 2024 afin d'augmenter les fonds de fonctionnement. L'entente stipule que tout financement excédentaire reçu du Ministère peut être remboursé ou affecté à une période ultérieure. Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé un revenu de transfert de 12 501 176 $ (10 814 876 $ en 2024) dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Au 31 mars 2025, la Société n'a pas été informée d'une éventuelle obligation de remboursement.

Le 1er novembre 2024, le Ministère et la Société ont conclu une entente de projet de paiement de transfert supplémentaire conformément à l'Entente-cadre pour attribuer

2 950 000 $ aux activités de commercialisation des sciences de la vie sur trois ans. La Société n'a pas comptabilisé de revenus de transfert au cours de l'exercice dans le cadre de cette entente, car les activités liées à ce projet ont commencé au cours de l'exercice 2025-2026.

9. Avantages sociaux des futurs employés

La Société offre des prestations de retraite à tous ses employés par sa participation au Régime de retraite de la fonction publique, qui est un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées administré seulement par la province de l'Ontario. La formule de calcul des prestations de retraite est basée sur le salaire moyen des cinq années les mieux rémunérées et sur la durée de service de l'employé. Les prestations de retraite sont indexées sur les variations de l'indice des prix à la consommation afin d'assurer une protection contre l'inflation. Les prestations du régime sont financées par les cotisations des employeurs participants, des employés et la province de l'Ontario, ainsi que par les revenus de placements. En général, les participants au régime cotisent à hauteur de 7,4 % à 10,5 % de leur salaire et les employeurs participants versent des cotisations équivalentes. Aucun changement important n'a été apporté au régime au cours de la période.

Les cotisations de la Société au Régime de retraite de la fonction publique se sont élevées à 538 709 $ (458 539 $ en 2024) au cours de la période, et sont comptabilisées dans les salaires, traitements et avantages sociaux dans les états des résultats et de l'excédent accumulé.

10. Dépenses liées aux services

Les services représentent les charges suivantes :

	2025	2024
Services informatiques, de la gestion de la clientèle et de vérification préalable	1 357 641 $	1 068 919 $
Services professionnels et administratifs	894 348	711 359
Total	2 251 989 $	1 780 278 $

11. Opérations entre parties apparentées

Les parties apparentées de la Société comprennent les ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario ainsi que toutes les autres entités sous contrôle commun de la province de l'Ontario. Au cours de l'exercice, à l'appui des activités de la Société, le Ministère a fourni à la Société du personnel spécialisé ainsi que des biens et services sur la base des coûts suivante :

- La Société a été facturée par le Ministère pour les salaires et avantages (à l'exclusion des coûts du régime de retraite) du personnel spécialisé du Ministère travaillant dans la Société, soit un total de 298 097 $ (231 553 $ en 2024), et ces coûts ont été comptabilisés dans les salaires, traitements et avantages sociaux dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.
- La Société a reçu des factures du Ministère pour des biens et services selon une méthode de recouvrement des coûts totalisant 176 738 $ (167 271 $ en 2024) et a inscrit ces coûts dans les dépenses liées au transport, aux communications et aux services dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

En outre, les biens et services suivants ont été fournis gratuitement à la Société et n'ont pas été inclus dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé :

- les frais d'aménagement de bureaux engagés par la Société ont été absorbés par le ministère de l'Infrastructure. Les coûts de ces services se sont élevés à 332 094 $ (317 736 $ en 2024);
- le Ministère a assumé certains frais juridiques engagés par la Société. Les coûts de ces services se sont élevés à 5 398 $ (23 174 $ en 2024);
- le Ministère a fourni un soutien en matière de paiement et de gestion ainsi que des services d'administration des sites Web et des médias sociaux.

12. Centre d'innovation de l'Ontario

La Société a conclu une entente avec le Centre d'innovation de l'Ontario en vue de fournir des systèmes financiers et comptables, des services de paie et des services de production de rapports des dépenses. La durée du contrat initial prévue jusqu'au 18 mars 2022 a été prolongée jusqu'au 29 août 2025. La valeur totale du contrat ne peut pas dépasser 631 000 $, hors TVH.

13. Risques liés aux instruments financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations liées à son passif financier. Comme c'est le Ministère qui finance intégralement les opérations de la Société, celle-ci est peu exposée à ce type de risque. Pour atténuer ce risque, la Société établit des prévisions de trésorerie et des rapports réguliers destinés au Ministère. Les soldes des comptes créditeurs à la fin de la période sont exigibles au cours du premier trimestre de l'exercice suivant. Il n'y a pas eu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent en ce qui concerne l'exposition au risque de liquidité ou dans les politiques, procédures et méthodes utilisées pour mesurer le risque.

b) Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt correspond à l'éventualité d'une perte financière causée par les fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs des instruments financiers en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée à un risque minimal en raison de son compte bancaire portant intérêt.